

## CHIFFRES-CLÉS DE LA PRÉVOYANCE 2012

### Rentes annuelles AVS / AI (1er pilier)

Rente simple (RS)	minimale:	CHF 13'920
	maximale:	CHF 27'840
Autres rentes (% RS)	couple:	150%
	veuve / veuf:	80%
	enfant (double):	40% (60%)
Réduction RS:	1/44ème par année manquante	

### Allocation de maternité fédérale

80% du salaire (max. CHF 196 par jour) pendant 98 jours

### Assurance accidents LAA

Salaire annuel maximum assuré:	CHF 126'000
Frais de traitement (division commune)	
Indemnité journalière dès le 3ème jour:	80%
Rente d'invalidité:	80%
Rente de veuve / veuf:	40%
Rente d'orphelin (double):	15% (25%)

### Garantie du salaire en cas de maladie

Assurance collective couvrant généralement 80% du salaire pendant 730 jours et financée par l'employeur au minimum à 50%, ou paiement du salaire à 100% durant une période dépendant de l'ancienneté (par ex. échelle bernoise)

### Prévoyance professionnelle LPP (2ème pilier)

Salaire annuel maximum pris en compte:	CHF 83'520
Déduction de coordination:	CHF 24'360
Seuil d'accès:	CHF 20'880
Salaire coordonné minimum:	CHF 3'480
Salaire coordonné maximum:	CHF 59'160
Salaire maximum assurable:	CHF 835'200
Taux d'intérêt LPP:	1,5%
Taux de conversion LPP (H 65 / F 64 ans):	6,95% / 6,90%

### Coordination des prestations (1er / 2ème piliers)

Maximum 90% du dernier salaire AVS

### Déductions fiscales admises prévoyance individuelle (3ème pilier a)

Salarié: max. CHF 6'682.-

Indépendant non affilié LPP: max. CHF 33'408 ou max. 20% revenu